

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

18 MARS 2009

SESSION ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 18 MARS 2009**, à 19 h 00 (7 h 00 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Paul Coulombe , maire d'Angliers
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Gilles Adam , maire suppléant de Duhamel-Ouest
Monsieur Kim Gauthier , maire de Fugèreville
Monsieur Maurice Laverdière, maire de Guérin
Madame Marie Lefebvre , mairesse de Kipawa
Monsieur Gérard Charron , maire de Laforce
Monsieur Réjean Paquin , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Marc Champagne , maire de Lorrainville
Monsieur Michel Paquette , maire de Moffet
Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
Madame Marielle Henri , mairesse suppléante
de Notre-Dame-du-Nord
Monsieur Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
Monsieur Gérard Pétrin , maire de St-Bruno-de-Guigues
Monsieur Réjean Drouin , maire de St-Édouard-de-Fabre
Monsieur Normand Roy , maire de St-Eugène-de-Guigues
Monsieur Philippe Barette , maire de la ville de Témiscaming
Monsieur Sylvain Trudel , maire de la ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE
DE :**

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre et
préfet de la MRC

EST ABSENT :

Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Mireille Bourque , agente de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

Ouverture de la séance à 19 h 00 et adoption de l'ordre du jour.

03-09-112

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Réjean Drouin
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

—————
Le conseil prend acte de l'agenda du préfet pour le mois de février 2009.

03-09-113

Avenir des stations d'essence au Témiscamingue.

Monsieur Denis Champagne est présent à la rencontre afin de présenter l'analyse du comportement du marché de l'essence au Témiscamingue.

Mise en situation

À l'automne 2008, les stations-service sont en crise au Témiscamingue. Les fluctuations importantes dans le prix de l'essence vécues à cette période font sortir publiquement la difficulté financière de plusieurs stations-service. Afin de comprendre le phénomène et venir en aide aux petites stations-service au Témiscamingue, la Société de développement du Témiscamingue a commandé une analyse de la situation et des recommandations.

—————
Considérant que les grandes pétrolières, auparavant très présentes au Témiscamingue, ont délaissé au cours des années leurs plans intégrés de produits pétroliers et leur place d'affaires au Témiscamingue;

Considérant qu'aujourd'hui, seulement un plan fonctionne encore au Témiscamingue (produits Shell qui appartiennent à A. et L. Pinard inc.);

Considérant que maintenant, les pétrolières centralisent leurs activités dans les villes et utilisent des sous-contractants pour le transport des produits. Elles ont également transféré la responsabilité des risques de pollution aux stations-service;

Considérant que les pétrolières ont modifié leur contrat avec les stations-service indépendantes de sorte que celles-ci doivent assumer de plus en plus de coûts dont les coûts de transport, réduisant au minimum les profits sur l'essence voire même les annuler;

Considérant que la plupart des stations-service au Témiscamingue ont opéré un déficit pour l'année 2008 et le début de l'année 2009, pouvant aller jusqu'à 0,17 \$/litre pour certains marchands;

Considérant les impacts sur les stations-service au Témiscamingue :

- Diminution des emplois dans les stations-service;
- Augmentation des heures de travail des propriétaires due à la non-rentabilité de la vente de produits pétroliers;

- Manque de produit pétrolier dans certaines stations-service;
- Le prix de vente de l'essence est différent sur le territoire du Témiscamingue. Certains points de vente tiennent le prix plus élevé pour ne pas vendre leur produit à perte et cela occasionne une baisse de volume dans ces endroits;
- Baisse de la rentabilité dans l'ensemble des stations-service et plusieurs fonctionnent à perte quand le chiffre d'affaires du commerce est relié à un haut niveau par la vente de produits pétroliers;
- Les stations-service qui font face à un renouvellement des équipements pétroliers auront de la difficulté à obtenir du financement;
- Disparition à moyen terme de plusieurs petits commerces dans l'Abitibi-Témiscamingue reliés à la vente de produits pétroliers;
- Difficulté, pour les propriétaires actuels à vendre leurs commerces, due à la baisse de la rentabilité. Depuis 5 ans, très peu pour ne pas dire aucun de ces commerces, ont été vendus. Quelques-uns ont déjà fermé leurs portes;

Considérant que l'objectif est de dénoncer cette situation aux décideurs et de faire en sorte que nos détaillants recouvrent le seuil de rentabilité;

En conséquence;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Sylvain Trudel
et résolu unanimement

- ❖ D'intervenir auprès des ministères, entreprises et organismes concernés par le marché de l'essence afin :
 - De modifier les contrats avec les compagnies pétrolières pour assurer aux vendeurs d'essence leurs bénéfices;
 - Que les organismes de contrôle et le gouvernement s'impliquent dans la réglementation du marché de l'essence et qu'ils révisent le fonctionnement des mécanismes de contrôle du prix de l'essence afin de tenir compte de l'impact du fonctionnement actuel du marché sur les détaillants d'essence, en particulier dans les petits milieux ruraux comme le Témiscamingue;
 - De corriger la situation le plus rapidement possible afin d'éviter la fermeture des détaillants d'essence au Témiscamingue.
- ❖ Que le rapport présenté par M. Denis Champagne, daté du 11 février 2009, fait partie intégrante des présentes.

03-09-114

Financement du Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue (ROCT).

Le conseil prend acte des documents d'information du ROCT ainsi que leur demande d'aide financière au Pacte rural de la MRCT 2007-2014, au montant de 21 000 \$ par année, afin de consolider leur permanence, à défaut d'un financement gouvernemental adéquat.

Une rencontre a eu lieu au comité administratif le 11 mars 2009 (résolution n° 03-09-099A).

Cette demande est inscrite dans la liste du Pacte rural et le sujet « répartition 2009 » est inscrit au présent ordre du jour.

03-09-115

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 25 février 2009 ajournée au 11 mars 2009.

Le procès-verbal de la session ordinaire du 25 février 2009 ajournée au 11 mars 2009 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Marc Champagne
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu

03-09-116

Répartition de l'enveloppe 2009 du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Témiscamingue.

Le conseil prend acte du tableau « Rapport des activités du Pacte rural 2007-2014 » incluant la liste des demandes pour l'année 2009 qui accompagnait l'ordre du jour et l'avis de convocation.

▪ Total des projets 2009 (demandes à jour) (incluant 120 000 \$ pour les municipalités dévitalisées)	583 607,00 \$
▪ Montant disponible année 2009	<u>433 754,17 \$</u>
▪ Solde (en trop)	<u>149 852,83 \$</u>

Le préfet présente le document et expose le sujet.

Après discussion, le conseil mandate le comité administratif (CA) afin d'élaborer des critères de sélection des projets en prévision du prochain conseil des maires le 15 avril 2009.

Suggestions de critères, à titre indicatif :

- Conserver une marge de manœuvre pour les imprévus;
- Accorder une attention spéciale aux secteurs défavorisés;
- Créer un impact sur l'emploi;
- Établir un partage local/territorial.

03-09-117

Appui au Domaine de la Baie Gillies dans son projet de relance – phase 3.

Considérant que la MRC de Témiscamingue ainsi que les municipalités de Latulipe-et-Gaboury et Fugèreville ont signé une entente le 18 septembre 1996, comprenant entre autres dispositions une participation au CA de l'organisme, une collaboration à la promotion du site et de ses activités, de même qu'un engagement « en cas de défaillance à créer une nouvelle corporation... »;

Considérant que le Domaine de la Baie Gillies inc. est actuellement en période de restructuration, depuis 2 ans, d'un plan de développement triennal;

Considérant les nombreuses réalisations sur des éléments urgents et prioritaires telles la restauration du site et la mise à niveau des infrastructures et des équipements en lien direct avec la clientèle, effectuées en 2007 et 2008 par les Ateliers Kami;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu majoritairement

- ❖ D'appuyer le Domaine de la Baie Gillies inc. dans sa démarche requérant de la Société de développement du Témiscamingue et ses partenaires une aide technique et financière pour l'élaboration d'un Plan d'affaires ainsi qu'une planification financière stratégique et fonctionnelle pour réaliser pleinement son mandat, ses objectifs et ses activités. Plus précisément, la Corporation s'oriente comme suit (vision) :
 - ⇒ La consolidation des dettes et du Fonds de roulement, estimés à 250 000 \$;
 - ⇒ L'évaluation agréée du site/expertise immobilière;
 - ⇒ Une nouvelle direction générale, axée sur les opérations et la clientèle à desservir;
 - ⇒ Une nouvelle vocation, de type « base de plein air », axée sur la famille et les groupes sociaux, avec plan de communication approprié;
 - ⇒ Une programmation d'activités et de services disponibles sur une « base annuelle » (4 saisons);
 - ⇒ Un nouveau leadership, c'est-à-dire un CA comprenant 2 comités aviseurs axés sur la relance à court et à long terme, incluant des partenaires intéressés du milieu œuvrant dans des domaines connexes, sous la présidence de M. Maurice Rivard, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT.
- ❖ La MRCT, les 2 municipalités concernées et le CA du Domaine s'entendent pour préciser d'ici la fin de l'année 2009, les conditions relativement au transfert de la propriété du site « en cas de défaillance » le cas échéant, tel que prévu à l'entente du 18 septembre 1996. Entre autres dans une telle perspective, la MRCT peut obtenir, via la disposition des actifs, le remboursement des sommes qu'elle a investies, tels les montants de 20 000 \$ versés pour chacune des années 2007 et 2008, ainsi qu'à l'avenir s'il y a lieu.

03-09-118

Demande d'autorisation et versement immédiat du montant de 20 000 \$ demandé par le Domaine de la Baie Gillies pour l'année 2009 dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRCT.

Le Domaine de la Baie Gillies est en processus de changement de vocation pour devenir une « base de plein air » ouverte à toute la population.

Monsieur Maurice Rivard, maire de Notre-Dame-du-Nord, préfet suppléant de la MRCT et président du Domaine de la Baie Gillies demande que le projet de la Baie Gillies présenté dans le cadre du Pacte rural soit autorisé de même que le versement immédiat du montant de 20 000 \$ pour l'année 2009 afin de faciliter la mise en œuvre de la phase 3 du plan de relance.

Il est proposé par M^{me} Marie Lefebvre
appuyé par M. Gérald Charron

- ❖ De refuser la demande du Domaine de la Baie Gillies (20 000 \$).

Enregistrement du vote :

	Nombre	Population
Pour	4	3 865
Contre	15	11 027

Madame Marielle Henri de Notre-Dame-du-Nord s'abstient de voter, n'étant pas autorisée par son conseil.

Madame, messieurs les conseillers de comté, Marie Lefebvre (Kipawa), Philippe Barette (Témiscaming), Gérald Charron (Laforce) et Paul Coulombe (Angliers) votent pour l'adoption de la résolution et inscrivent leur dissidence.

Proposition rejetée

03-09-119

Avance de Fonds de 5 000 \$ remboursable, au Domaine de la Baie Gillies.

Considérant l'appui de la MRCT au Domaine de la Baie Gillies pour son plan de relance, phase 3;

Considérant que la Corporation nécessite une avance de fonds pour poursuivre ses activités;

Considérant l'entente du 18 septembre 1996 liant la MRCT et le Domaine de la Baie Gillies;

Considérant les dispositions du Code municipal, article 9;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Marc Champagne
et résolu majoritairement

- ❖ D'autoriser au Domaine de la Baie Gillies une avance de fonds remboursable au montant de 5 000 \$ prise au fonds d'administration générale de la MRCT, conditionnelle à ce qu'un Plan d'affaires du projet soit déposé d'ici 2 mois à la MRCT. Le projet est inscrit pour un montant de 20 000 \$ au Pacte rural – année 2009; il reviendra au conseil des maires lors de la session régulière du 15 avril 2009, pour décision finale.

Enregistrement de vote :

	Nombre	Population
Pour	15	11 027
Contre	4	3 865

Madame Marielle Henri de Notre-Dame-du-Nord s'abstient de voter, n'étant pas autorisée par son conseil.

Madame, messieurs les conseillers de comté, Marie Lefebvre (Kipawa), Philippe Barette (Témiscaming), Gérald Charron (Laforce), et Paul Coulombe (Angliers) votent contre l'adoption de la résolution et inscrivent leur dissidence.

Résolution adoptée majoritairement

03-09-120

Suivi concernant la révision en cours du schéma d'aménagement et de développement, par M. Daniel Dufault.

Le conseil est informé de l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 janvier 2009 du projet de schéma révisé adopté par le conseil le 25 août 2008. Le document a également été déposé dans chacune des municipalités. Les premiers commentaires de la ministre sont attendus vers le mois de juin 2009.

Rappel des événements :

Suite à la consultation tenue auprès des municipalités locales en 2008 portant sur les éléments à être inclus au projet de schéma, 2 éléments ressortent par rapport à la version actuelle du schéma d'aménagement : la justification des périmètres d'urbanisation et la réglementation des activités agricoles.

Les périmètres urbains sont conservés tels quels sauf pour les municipalités suivantes où il y a un agrandissement :

- Angliers;
- Fugèreville;
- Guérin;
- Kipawa;
- Laverlochère;
- Lorrainville;
- Nédélec;
- Notre-Dame-du-Nord;
- St-Eugène-de-Guigues.

Les municipalités suivantes ont identifié des secteurs qui pourraient devenir des îlots déstructurés :

- Lorrainville (4 îlots);
- Moffet (2 îlots);
- Notre-Dame-du-Nord (4 îlots);
- Rémigny (3 îlots);
- St-Édouard-de-Fabre (8 îlots).

Concernant les distances séparatrices actuellement contestées, le « Document complémentaire » présente une version adaptée et simplifiée. Une version adaptée qui ne reprend pas la catégorie des immeubles protégés étant donné qu'il y en a très peu en zone agricole, comparé au reste du Québec. Une version simplifiée, en présentant les distances séparatrices sous forme de tableau plutôt qu'avec une formule mathématique et seulement pour les élevages susceptibles de générer des inconvénients importants en termes d'odeur ou de cohabitation. Le tableau s'arrête à environ 600 unités animales (gestion liquide) et 1 000 unités animales (gestion solide) pour tenir compte du niveau des projets étudiés par le BAPE. L'objectif poursuivi par cette version adaptée des distances séparatrices est de donner priorité aux activités agricoles, de rendre compréhensible au plus grand nombre son application et de faire en sorte de ne pas augmenter les distances qu'on aurait obtenues en appliquant la version gouvernementale.

Le Plan stratégique du Témiscamingue fait également partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement de la MRCT par ses projets en harmonie avec le concept d'aménagement du schéma et validés par les intervenants du milieu.

03-09-121

Suivi et orientation concernant le « Plan correctif » adopté par le conseil des maires le 21 janvier 2009 et déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 26 janvier 2009 concernant le maintien des dépôts en tranchée au-delà de l'échéancier réglementaire du 19 janvier 2009.

⇒ Mise en situation

Le « Plan correctif » de la MRCT comprend entre autres des choix à faire afin de compléter le dossier de la gestion des matières résiduelles entrepris en 2001, dans le respect de la protection de l'environnement, du développement durable et de la capacité de payer des contribuables :

- Options A : Projet d'un centre de transbordement – recyclage et déchets, à l'Écocentre;
- B : Projet de centres de transbordement des déchets, par secteurs géographiques;
- C : Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique, à caractère rural (LET RURAL);
- D : Recherche et développement d'un projet de valorisation des matières résiduelles plutôt que l'enfouissement, selon un partenariat public-privé (PPP).

En déposant son « Plan correctif » le 26 janvier 2009, la MRCT s'attendait de la part du ministère à une négociation afin de définir ensemble les choix qui s'imposent dans un contexte « gagnant-gagnant » pour l'avenir. En gestion des matières résiduelles, déjà 2 665 300 \$ ont été investis au Témiscamingue, sans aucune aide (\$) gouvernementale. Le transport et la disposition des déchets pourraient nécessiter un investissement supplémentaire de plus de 1 M\$ dans le contexte actuel, sans compter les frais de fonctionnement estimés à 900 000 \$ par année.

—————//—————

⇒ **Dans sa lettre du 6 mars 2009, la directrice régionale du MDDEP répond au « Plan correctif » de la MRCT comme suit :**

- « ➤ Des 4 options, 2 d'entre elles apparaissent conformes aux exigences du règlement, soit les options A et B;
- L'option B est celle qui représente la meilleure alternative quant au respect des exigences du ministère pour la fermeture des dépôts en tranchée laquelle devait avoir lieu le 19 janvier 2009. Ainsi, le ministère maintient toujours la fermeture définitive de tous les DET et à défaut de transporter directement leurs matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique autorisé, les municipalités devront les transborder dans un centre de transfert (CT) avant leur élimination dans un site autorisé. Si votre proposition d'établissement d'un CT à l'échelle de la MRC ne peut être réalisée dans les meilleurs délais, des très petits centres de transfert (TPCT) tels que le prévoit votre option B est la solution alternative qui s'imposera dès que l'actuel règlement sera modifié pour permettre leur implantation dans les municipalités locales.

Le ministère entend accorder à tous les exploitants de DET qui devaient définitivement fermer leur site à compter du 19 janvier 2009, un délai d'exploitation supplémentaire de 2 mois (maximum) calculé à partir de la date de publication prochaine du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*. Ce délai devrait donner le temps aux exploitants de s'aménager de très petits centres de transfert (TPCT). Votre proposition concernant les regroupements de municipalités pour les secteurs Nord, Sud et Est n'exigera pas l'obtention de certificats d'autorisation. Mais en ce qui concerne le secteur Centre, ses tonnages globaux s'établissant entre 30 et 100 tonnes métriques/semaine dépasseront les exigences des très petits centres de transfert (TPCT) faisant en sorte que dans sa forme actuelle, l'implantation de ce petit centre de transfert (PCT) serait assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation. Nous vous soulignons que tous les détails d'aménagement et d'exploitation de ces centres de transfert vous seront présentés lors de la publication du projet de modification du règlement.

- En ce qui concerne votre proposition relativement à l'établissement d'un LET rural (option C), nous vous informons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'a pas l'intention de modifier le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)* en ce sens. Par conséquent, l'implantation d'un LET doit se faire dans le respect de toutes les exigences prévues au REIMR et après l'application de la procédure des études d'impact sur l'environnement prévue pour un tel projet;
- Nous vous rappelons que le site de Tembec à Témiscaming n'est pas un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) étanche muni de systèmes de collecte et de traitement des lixiviats et des biogaz et par conséquent son statut de site réservé exclusivement aux besoins de Tembec ne le qualifie pas pour recevoir des matières résiduelles de quelques municipalités que ce soit;

- Enfin, votre proposition de valorisation des matières résiduelles (option D) en partenariat public-privé (notamment avec l'entreprise Écoflamme) ne peut également pas recevoir notre accord de principe puisqu'un tel projet (fais appel à des technologies nouvelles) comporte des incertitudes de résultats ainsi que des délais de conception et de réalisation parfois très longs. Les contraintes de fermeture des DET qui nous imposent un calendrier de réalisation de quelques semaines tout au plus, exigent donc de votre part d'envisager d'autres alternatives plus simples comme la mise en place de petits centres de transfert;
- Quant à vos demandes d'aide financière pour l'aménagement et l'exploitation de vos propositions (90 %), nous vous soulignons que seul le programme prévu par la redistribution des redevances à l'enfouissement, à laquelle vous aurez droit à partir du moment où vos matières résiduelles seront enfouies dans un lieu d'enfouissement technique, s'applique à votre situation;
- Le ministère demande à la MRCT de faire connaître la version finale du « Plan correctif » (option retenue), accompagnée d'un échéancier des travaux, et ce, avant le 23 mars 2009. »

(Fin de citation, M^{me} Édith Van de Walle, directrice régionale, MDDEP, 6 mars 2009).

————— // —————

Considérant les recommandations du CAGE le 13 mars 2009;

Considérant la crise qui perdure et la situation économique très précaire au Témiscamingue;

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ De reconnaître et de respecter le rôle de la direction régionale du MDDEP dans l'application de la loi et des règlements;
- ❖ De demander, par conséquent, à la ministre, M^{me} Line Beauchamp, ainsi qu'à notre député, M. Daniel Bernard, d'intervenir dans notre dossier afin de contribuer à atteindre nos objectifs, plus précisément :
 - De réitérer au ministère l'importance de travailler ensemble pour définir une orientation viable et fonctionnelle afin de compléter le dossier de gestion des matières résiduelles dans le respect de la protection de l'environnement ainsi que le développement durable et la capacité de payer du milieu, tel que mentionné au « Plan correctif » du 21 janvier 2009;
 - De privilégier l'option « D », c'est-à-dire valorisation chez nous de nos déchets et de nos matières recyclées, pour son impact en terme de partenariat public-privé, d'économie de coûts en gestion de service public, d'autonomie administrative territoriale, de développement technologique pour nos entreprises et nos emplois;

- D'inviter le ministère à faire partie d'un comité de travail sur ce sujet avec la MRCT, ainsi que le député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue de même que les entreprises Ecoflamme et Tembec, avec mandat de travailler ensemble afin de recommander au conseil des maires et ses partenaires public-privé des actions concrètes pour atteindre l'objectif de valorisation, dans le plus bref délai;
- De ne maintenir dans l'intervalle que le nombre de dépôts en tranchée indispensable pour le bon fonctionnement de la collecte sélective.

03-09-122

Dossiers Forêt.

1) Usine Béarn.

Récupération des bois (70 000 m³) de Domtar Malartic.

2) Usine Temlam.

Les étapes de la vérification de l'approvisionnement et du marché ont été franchies. Il reste maintenant à revoir les coûts de production et les investissements. Des acheteurs sont intéressés à l'usine. Le Plan d'affaires devrait être déposé à la fin du mois de mars 2009. Le projet est prévu débuter en 2010.

03-09-123

Dossiers Agriculture.

1) Abattoir de Fugèreville (incendie du 27 janvier 2009 et projet de reconstruction).

Le Plan d'affaires du promoteur (M. Guy Robert) est en révision.

03-09-124

Suivi des dossiers, éléments nouveaux, questions, s'il y a lieu.

- Suivi au dossier des carrières et sablières :

Droits aux exploitants 0,50 \$/tonne métrique, depuis le 1^{er} janvier 2009 dans les municipalités.
- Des nouvelles des centres de tri :

La FQM propose un plan de sortie de crise (ex. : accès au programme Renfort, etc.).
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

En consultation à la direction régionale du ministère.
- MRC/Ville-amie des aînés :

La phase des besoins est terminée, le projet est à l'étape du plan d'action.
- Projet Angliers La Régionale.

Le préfet a rencontré les promoteurs le 10 mars 2009.

- Suivi à la médiation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (M. Denis Moffet, directeur régional) suite à la demande du secteur Sud au sujet des activités de la MRC de Témiscamingue (ex. : projet Tabaret/Kipawa);
- Élection du préfet au suffrage universel le 1^{er} novembre 2009 :
N. B. : Conférence de presse mardi 31 mars 2009 à 10 h 00 à la MRCT, annonce officielle de l'événement.
↳ Éclaircissement sur le droit de vote des Premières Nations.
- Projet pilote Internet haute vitesse à Laverlochère;
- Suivi à l'entente de développement culturel de la MRCT :
Des sommes sont disponibles pour de nouveaux projets.
- GAMME du 18 avril 2009 à Latulipe-et-Gaboury (de 9 h 00 à 15 h 00) sur le bilan des grands dossiers de la MRCT depuis les 3 dernières années et le suivi aux GAMME antérieurs;
- Chroniques municipales à CKVM;
- Contribution financière à TV Témis :
Québec accorde une aide de 43 398 \$ à la télévision communautaire du Témiscamingue (TV Témis pour services en ligne).
- Discours inaugural – Québec 11 mars 2009 :
La FQM réagit avec ouverture au discours inaugural présenté par le premier ministre du Québec le 11 mars 2009, dans lequel il dit vouloir travailler avec les municipalités à dynamiser l'économie, en plus de faire une large place aux investissements dans les infrastructures et le développement énergétique.
À l'égard des infrastructures, la FQM déplore que les municipalités sont toujours en attente de la signature des ententes administratives, ayant pour conséquence qu'elles n'ont toujours pas accès à l'argent annoncé et promis par le gouvernement fédéral depuis 2007. La FQM estime également que les investissements dans les infrastructures devraient pouvoir s'appliquer au développement des nouvelles technologies tels Internet haute vitesse et l'accès à la téléphonie cellulaire dans les régions, le 24 M\$ annoncé par le MAMROT n'étant pas suffisant pour brancher les 200 000 clients répartis dans plus de 250 municipalités du Québec.
- Laboratoire rural du MAMROT – Projet de la SDT accepté pour le développement de nouvelles technologies de l'information et de communication en lien avec la ruralité (100 000 \$);
- Bravo aux lauréats régionaux 2009 des Grands Prix du tourisme en Abitibi-Témiscamingue (6 lauréats proviennent du Témiscamingue, c'est-à-dire Maison du Frère-Moffet, Festival Western de St-Bruno-de-Guigues, La Bannik, Au Repos du bouleau à Notre-Dame-du-Nord et à la municipalité de Duhamel-Ouest).
Une lettre de félicitations sera envoyée à chacun des lauréats du Témiscamingue.

Rapports des représentants de la MRCT auprès des organismes, s'il y a lieu.

03-09-125

- Société de développement du Témiscamingue (SDT) :
 - ↪ Nouveau journal d'information des rencontres du conseil d'administration de la SDT;
 - ↪ Suivi à la station de recherche en agroalimentaire.
- Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) :
 - ↪ Ouverture du laboratoire sur l'eau souterraine à Amos;
 - ↪ Aide financière pour l'implantation de l'organisme Systèmes de construction – Innovation Solutions Application à La Sarre;
 - ↪ Conférence de presse de Valorisation Abitibi-Témiscamingue.
- Agence régionale de forêt privée :

Due à la crise forestière et en particulier chez Tembec, réduction des quotas de coupes forestières et réductions des autorisations de plantations.
- Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
 - ↪ Biomasse forestière décentralisée en région;
 - ↪ Financement partagé avec les commissions scolaires pour l'élaboration des rôles d'évaluation;
 - ↪ Logements sociaux en région;
 - ↪ Recyc-Québec;
 - ↪ Zonage agricole;
 - ↪ Code unique de construction;
 - ↪ Indexation de la voirie municipale;
 - ↪ Fonds de stabilisation des revenus municipaux;
 - ↪ 9-1-1 cellulaire;
 - ↪ Crise forestière – aide aux travailleurs.
- Commission sur la ruralité (CRÉ) :

Élection municipale du 1^{er} novembre 2009.
- ZEC Kipawa :

Problématique d'entretien des chemins forestiers (ex. : 35 000 \$/année pour la Zec Kipawa).

➤ Comité Santé :

Évaluation du continuum de services pour le traitement du cancer au Témiscamingue.

➤ Comité de sécurité publique (Sûreté du Québec) :

Priorités pour l'année 2009 :

↵ Stupéfiants;

↵ Bilan routier;

↵ Parrains et interventions lors des événements locaux;

↵ Sécurité sur le territoire.

03-09-126

Prochaines réunions.

➤ CA : 8 avril 2009 à 17 h 00 :

Madame Hélène Lessard, Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien.

➤ Conseil des maires : 15 avril 2009 à 19 h 00 :

↵ Projets 2009 au Pacte rural de la MRCT 2007-2014;

↵ Artouche (exposition);

↵ Hydro-Québec (Programme résidentiel – mieux consommé).

03-09-127

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 22 h 40.

(Original signé)

(Original signé)

Jean-Pierre Charron, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

